Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être reçus pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.

LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal exclusivement et par poste

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
9, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

POUR LA TERRE DE FRANCE

Appel aux Citadins

M. Compère-Morel, après avoir déclaré l'autre jour à la Chambre que de nos propriétaires, laissant en friche d'importants domaines, aient préféré employer leur argent en placements usuraires, terminait ainsi un discours plein d'enseignements pratiques : « L'abandon de la culture est un crime contre la nation. Nous avons un retard de trois ans ; le recours à la coërcition seul nous permettra de le rattraper.

Hélas ! il faut le constater : nous avons encore si peu l'esprit démocratique que l'on doit nous imposer des mesures auxquelles nous aurions dû depuis longtemps nous astreindre nous-mêmes.

On ne souscrira jamais trop largement aux Ligues de Restrictions. Mais ce n'est là qu'un palliatif à une situation anormale. La guerre en est la cause principale, c'est certain. Mais il n'en est pas moins vrai que si nous n'avions pas, dans nos années de Paix heureuses, autant demandé à l'étranger, nous serions loin d'être dans cette situation. La Guerre ! Elle nous rappelle bien des erreurs. Entre autres celui-là : celui qui vit sans travailler prend à ses frères le fruit de leurs travaux. Il n'est pas vrai que l'argent seul puisse rembourser le labeur fourni par autrui.

Nous savons maintenant où cet état économe inconscient nous menait. Nous y avons perdu toute initiative, le goût de l'effort et des ambitions légitimes. Nous y avons perdu depuis cinquante ans 18 millions de Français (1). Vous savez tout ce que notre agriculture y a perdu en richesses productives. Eh bien, il faut que tout cela change. Il s'agit pas seulement de prouver au cultivateur qu'il peut produire plus.

Même les machines — quand nous en aurons partout — ne suffiront pas à remplacer tous les bras qui manquent. Il faut faire appel au bon sens, au patriotisme du Pays. Que ceux qui veulent mener une vie saine, active, pleine d'initiatives, se tournent vers nos campagnes. Là peuvent grandir et doivent prospérer les nombreuses familles.

L'exemple des citadins sera le meilleur encouragement à donner aux ruraux. Le profit pour les deux en sera très grand, croyez-moi. Car si, à la campagne, on reste trop volontiers dans son ignorance, ne trouvez-vous pas qu'on abuse un peu dans nos grandes villes de la véritable valeur de l'intellectualité ? Tout lire, tout entendre, tout voir ; quand on a tout enregistré on s'imagine connaître beaucoup de choses.

Au contraire : lire et relire une même page. Connaître peu de gens, mais les aimer, les comprendre et les aider. Avoir assez de silence pour réfléchir, assez de travail pour aimer le repos. Si petit que soit son coin de terre, avoir assez de débouchés pour ne pas craindre la concurrence. Voilà des avantages qu'on apprécie, surtout quand on les a.

Mais parmi ceux qui comprennent la nécessité du retour à la Terre, beaucoup ne peuvent y aider eux-mêmes en laissant cultivateurs.

Heureusement. Nous avons signalé dans nos précédents articles de quelles manières ceux-là peuvent participer indirectement à la production. Construction, mécanique, chimie, enseignement spécial, apport de capitaux, etc.

Un grand champ d'action est ouvert également à ceux et celles qui pourront, dans les villages, promouvoir la création de cercles, de centres de réunion, comme on en a parlé ici même.

Qu'il me soit permis aussi d'attirer l'attention sur un gros inconvénient que présente pour les parents l'éloignement des centres d'instruction pour leurs enfants ; voilà des familles qui ont perdu les avantages de la vie au grand air et qui se voient forcés de se séparer de leurs enfants, dès l'âge de 7 ou 8 ans, ou les enfermer dans une agglomération plus ou moins dense, eux qui sont habitués à vivre et à respirer librement.

On pourrait remédier à cet état de choses, en établissant de *petits* centres d'instruction à la campagne, où les écoliers, loin de perdre le goût des choses de la terre, continueraient à s'y intéresser pratiquement, tout en suivant les programmes d'instruction, désirés par les parents. Ceci, bien entendu, pour les garçons comme pour les filles. Je laisse aux personnes compétentes le soin d'étudier cette idée. Mais je sais que de sa réalisation découlerait un grand bienfait pour les familles d'agriculteurs français.

Ceux qui se demande les possibilités d'adapter la vie rurale à se transformer, à s'épurer, à donner son maximum de rendement. Et cela dès maintenant et non après la guerre.

Nous sommes bien persuadés qu'en agissant ainsi, nous serons, nous, les artisans de la vie rurale nouvelle nous donnera ce que nous ne lui apportons, et moralement intellectuellement même, elle pourra nous être

De plus, en fournissant notre part au grand labeur commun, nous paierons notre dette à la patrie. Ceux qui sont au front défendent notre sol ; nous, nous le ferons vivre : Les deux tâches se tiennent.

D'ailleurs, dans bien des cas, ne reprendrons-nous pas le travail inachevé de nos ancêtres ? Travail agrandi, intensifié maintenant par une expérience si chèrement payée !

Marcelle Loutrel.

Notes d'Actualité

Ayons le courage d'être "Froussards"

Un nombre respectable d'habitants de Paris ont quitté la ville, mais il en reste, il en reste énormément qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas s'en aller. Et ceux qui s'en vont disent : « Ce n'est pas que j'aie peur, mais... » ils ont tous vingt-cinq autres raisons de déguerpir. Ceux qui restent très fiers d'être ceux qui tiennent, plaisantent volontiers les fuyards.

Cependant les plus exposés, par leur domicile ou le siège de leur travail, aux obus boches voudraient bien s'en garer. Certains méditent des combinaisons de déménagements ; eux aussi disent : « Ce n'est pas que j'aie peur, mais... »

Une innocente hypocrisie lorsqu'on se met à l'abri est excusable, il en faut à peine sourire ; c'est encore là un peu de l'élégance des braves qui vont à la mort en chantant. Mais beaucoup n'osent pas prendre la moindre précaution tant ils ont peur de paraître avoir peur. Et cela, c'est grave ; il faut le juger sévèrement. C'est la pire des poltronneries et le plus détestable exemple. C'est la bravade dont le risque même n'absout point la vanité parce qu'elle est malfaisante. Celui qui affecte de ne point craindre le danger est coupable toutes les fois que son attitude même engendre sans raison un danger pour lui ou pour autrui. Il ne se conduit point en héros, mais en nigaud. Pourtant ne lui soyons point sans pitié. Car il est, avant tout, dans son absurdité, une victime de notre éducation de demi-civilisés.

Nous devons tirer, des jours présents, cette leçon qu'il est temps de réformer nos idées et nos mœurs à propos du courage. Les sociétés barbares ont brutalement deshonoré la peur parce qu'elles ne savaient pas d'autre moyen de la vaincre. La civilisation tout en élevant l'homme à la dompter en lui, doit lui rendre son rang de sentiment légitime, inhérent à l'instinct de conservation. La guerre vient d'apprendre aux meilleurs de nos soldats à ne pas rougir d'avoir peur. Etre lâche, ce n'est point ressentir la peur, mais lui céder quand le devoir ou la nécessité commandent de la dominer. Etre brave, c'est, tout en ayant peur, lutter contre le danger, c'est s'en abriter lorsque l'affronter ne sert à rien qu'à diminuer les forces qu'on lui oppose. Et s'ils ne s'élancent plus follement comme d'abord, au devant des balles ennemies, ils n'ont pas moins d'ardeur à les subir lorsqu'il le faut, les batailles actuelles le proclament assez brillamment. J'ai sous les yeux les lettres émouvantes de simplicité d'un sergent de vingt et un ans, René Bernay, mort devant Verdun et qui écrivait un peu avant, au lendemain d'un bombardement furieux de sa tranchée de soutien : « J'avais peur, je vous assure, mais j'aurais mieux aimé mourir que de le laisser voir à mes hommes. » Cela aussi, c'était du courage, du vrai. Il n'y a, en vérité, pas plus de honte à avouer la peur que la soif, la faim ou l'amour. Tout cela ne se commande point. Et il n'y a pas plus à se vanter de l'ignorer. C'est tout simplement qu'on n'a, pour une raison ou pour une autre, point encore pris conscience du danger ; ou qu'on en a perdu conscience par un effet d'habitude.

Que les Parisiens laissent donc voir sans vergogne qu'ils redoutent les coups du bombardement, et qu'ils s'appliquent activement à les éviter autant que possible.

Déjà, aux raids d'avions, ils prennent consciencieusement le chemin des abris. Que dans la vie privée et la vie publique, toute la ville s'organise pour déjouer les intentions diurnes et nocturnes de la Bertha. Si peu active qu'elle soit et doive peut-être demeurer, il est puéril de s'en aller disant comme on le fait, chaque jour dans les journaux, qu'elle ne saurait nous déranger en rien. Pourquoi ne pas assurer, quand on y est, que la guerre non plus depuis quatre ans ne nous dérange pas. Qu'importe d'être dérangé, qu'importe même de souffrir, si on résiste aussi longtemps qu'il le faut. Et l'on résiste d'autant mieux que l'on s'adapte plus vite aux nécessités nouvelles.

La guerre peut durer encore longtemps et le bombardement de Paris aussi. Avec ou sans peur, que chacun — et les pouvoirs publics en tête — prenne toutes les mesures possibles pour qu'il nous cause moralement et matériellement un minimum de tort. Nous dirons dans le prochain numéro comment nous entendons les précautions à prendre.

Jane Misme.

LIVRES NOUVEAUX

La Vierge de Lorette, pièce en 4 actes en vers par Auguste Villeroy (Librairie Théâtrale artistique et littéraire), prix 3 fr.

Notre collaboratrice Mme Blanche Durand, docteur ès-lettres, membre honoraire du Parlement (Georges Jouvenel, 13, rue Saint-Guillaume, Paris).

LES FEMMES et la loi des Pupilles de la Nation

ORPHELINS ET ENFANTS ASSIMILES

Nous avons publié récemment un remarquable exposé de la loi sur les Pupilles de la Nation par Mlle Gros. Notre collaboratrice titulaire de la rubrique au Parlement, *Mme Chevalier-Marescq, nous donne aujourd'hui une étude de cette loi spécialement au point de vue de l'intérêt qu'elle présente pour les femmes. Nous publions aujourd'hui la première partie de cette étude. Nous donnerons la fin dans un prochain numéro.*

« La France adopte les orphelins dont le « père, *la mère* ou le soutien de famille a « péri au cours de la guerre de 1914, victime militaire ou civile de l'ennemi. »

« Sont assimilés aux orphelins les enfants nés ou conçus avant la fin des hostilités, dont le père, *la mère* ou le soutien de famille sont dans l'incapacité de gagner leur vie par le travail, à raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées par suite de la guerre. »

« Les enfants ainsi adoptés ont droit à la protection, au soutien matériel et moral de l'Etat pour leur éducation dans les conditions et limites prévues par la présente loi, et ce jusqu'à l'accomplissement de leur majorité. »

L'article premier de la loi que nous venons de rapporter fait connaître les mineurs susceptibles d'être adoptés par la Nation ; en même temps il énonce la nature de la protection accordée aux enfants. Tous les principes de la loi sont enfermés dans cet article.

ADOPTION — CONSEIL DE FAMILLE TUTELLE

L'adoption est prononcée par le tribunal du lieu d'ouverture de la tutelle dans les formes déterminées par les articles 6, 7 et 8.

La loi a respecté les règles du Code civil en matière de conseil de famille et de tutelle, sauf quelques modifications et adaptations particulières (art. 6 et 20). Mentionnons seulement que la réunion du conseil de famille est obligatoire pour tous les mineurs adoptables et qu'en cas d'inaction des protecteurs naturels de l'enfant, le juge de paix doit le réunir d'office(article 6 et 20).

ORGANISMES DESTINES A ASSURER LA PROTECTION DES PUPILLES DE LA NATION

A côté du Conseil de famille et du tuteurs, la loi nouvelle a créé des organismes destinés à mieux assurer la protection des pupilles de la Nation, à savoir un Office national (art. 9) et des offices départementaux (art. 10 et suiv.) ; des sections cantonales composées de correspondants des offices départementaux (art. 17) ; des conseillers de tutelle (art. 24).

TEXTES ET INSTRUCTIONS

La loi du 27 juillet 1917 a été suivie d'un règlement d'administration publique en date du 15 novembre 1917 (*Journal officiel* du 22 nov.). Des circulaires ministérielles dont plusieurs ont déjà paru, seront publiées pour diriger le bon fonctionnement de la loi.

♣

Voilà, esquissée à grands traits, l'économie de la loi nouvelle.

Nous nous proposons de publier ici un commentaire suffisamment détaillé des principales dispositions ; mais auparavant nous voulons appeler l'attention de nos lectrices sur la place faite aux femmes dans la loi du 27 juillet 1917.

Quand elles connaîtront d'une façon précise le rôle qui leur a été confié, elles s'empresseront pour le remplir avec tout le zèle, tout le dévouement dont elles sont capables pour l'enfance. Elles auront toutes à cœur de répondre à la confiance du législateur et de montrer au pays qu'on ne fait jamais appel en vain à la collaboration et au dévouement féminins.

MERE VICTIME D'UN FAIT DE LA GUERRE

On a vu, en lisant l'article premier que ce n'est point seulement la mort du père à l'ennemi qui ouvre pour les orphelins le droit à l'adoption ; *la mère*, victime d'un fait de la guerre, est entièrement assimilée au père.

LES FEMMES MEMBRES DES CONSEILS DE FAMILLE ET TUTRICES

Dans les Conseils de famille, la femme est l'égale de l'homme ; la réforme accomplie par la loi du 20 mars 1917 qui a ouvert aux femmes l'accès au Conseil de famille et à la tutelle doit être appliquée, malgré quelques différences de texte qui seront corrigées prochainement.

LES FEMMES A L'OFFICE NATIONAL

L'office national est composé de 90 membres représentants de la nation, des conseils généraux et municipaux, des grands corps de l'Etat et des groupements sociaux, tels qu'ils sont énumérés à l'article 12.

Les associations philanthropiques ou professionnelles exerçant le patronage des orphelins de la guerre élisent douze délégués *de l'un ou de l'autre sexe.*

Cinq membres sont nommés par décret parmi les personnes *de l'un ou de l'autre* sexe désignées par leur compétence spéciale ou leurs travaux.

L'Office national doit s'adjoindre en outre, jusqu'à concurrence du quart de ses membres élus, des femmes s'étant signalées par leur dévouement aux œuvres protectrices de l'enfance ou des orphelins de la guerre.

D'après l'article 13, dans l'intervalle de ses réunions, le Conseil supérieur est représenté par une section permanente dont il détermine lui-même la composition en ce qui concerne les membres de l'un ou de l'autre sexe, le fonctionnement et les pouvoirs. Cette section doit comprendre *au moins trois femmes.*

LES FEMMES DANS LES OFFICES DEPARTEMENTAUX

Les Offices départementaux comprennent, avec le préfet comme président de droit, des représentants locaux, des représentants de l'Etat, des représentants des groupements sociaux (art. 15).

Les Chambres de commerce, les Chambres syndicales du département élisent trois délégués *dont une femme* ; les associations et syndicats agricoles, trois délégués *dont une femme* ; les associations coopératives ouvrières de production et de consommation, trois délégués *dont une femme* ; les associations philanthropiques ou professionnelles exerçant le patronage des orphelins de la guerre, neuf délégués *dont trois femmes.*

L'Office départemental nomme une section permanente dont les membres sont pris dans son sein et dont *un tiers* est représenté par *des femmes.*

Aux termes de l'article 17, l'Office départemental choisit, dans chaque canton, des correspondants parmi les élus cantonaux, les délégués cantonaux, les maires, les instituteurs et *institutrices* et les particuliers *de l'un ou de l'autre sexe* offrant toutes garanties de moralité et de compétence, notamment parmi les membres des sociétés protectrices de l'enfance.

LES FEMMES DANS LES SECTIONS CANTONALES

Ces correspondants forment la section cantonale, dont la section permanente doit être composée *de femmes* pour le *tiers* de ses membres.

CONSEILLERES DE TUTELLE

Enfin le conseiller de tutelle prévu par les articles 23 et 24 peut être indifféremment un homme ou *une femme.*

M. C.-M.

(*A suivre*).

Les Femmes membres des Offices des Pupilles de la Nation

OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA SEINE

Parmi les trente-trois membres élus se trouvent douze femmes représentant des groupements divers, à côté de collègues masculins :

Associations coopératives de consommation : Mme Jouenne.

Chambres syndicales ouvrières départementales : Mme Isambart.

Associations philanthropiques (Paris) : Mmes Morizot-Thibault et Robinovitch ; banlieue : Mme Ecorcheville.

Chambres syndicales patronales : Mme Ausseur-Faufage.

Etablissements de bienfaisance privée (Paris) : sœur Champetier de Ribes ; banlieue : Mme Georges Duhamel.

Enseignement professionnel (Paris et banlieue) : Mme de Robien.

Associations coopératives de production: Mme Cabut.

Associations et syndicats agricoles : Mlle Zeys.

Délégations cantonales (Paris) : Mme Caben.

OFFICE DEPARTEMENTAL DES BASSES-PYRENEES

Sur 22 membres élus par les diverses Associations, 9 femmes dont 4 membres du Groupe suffragiste ont été désignées pour faire partie de ce Comité. Ce sont : Mmes Dachary, Carrive, Genumès, Roussille, Viguerie, Ducasson, Poitrenaud, Barros, Tuyaret.

(Communiqué par la Secrétaire du Groupe suffragiste des Basses-Pyrénées : M. Dachary, Groupe Marca Pau.)

AUX SOLDATS QUI REÇOIVENT la "Française"

Nos lecteurs dont les noms suivent n'ayant pas répondu à la note parue à leur intention dans « La Française » du 19 janvier 1918, sont avisés que le service de ce journal leur sera désormais supprimé sauf rapide réclamation de leur part.

MM. Jaujard, Loyer, Vilbert, Boivin, Champeaux, Writte, Loignac, Soupique, Grimbert, Léainier, Derossi, Jénart, Lecas, Langlais, Renaud, A. Large, Sylva Mesnier, Michel Morin.

LISEZ FAITES LIRE

"La Française"

Guerre à l'Alcool

Adresse de l'Union des Françaises contre l'Alcool

Lue par M. Siegfried à la Séance de la Chambre du 14 Mars 1918.

Messieurs les Députés,

Permettez aux Femmes Françaises de faire entendre leur voix à cette heure décisive pour l'avenir du Pays.

Nous ne sortons pas de notre rôle de Femmes et de Mères en défendant nos foyers menacés.

N'avons-nous pas la glorieuse mission de continuer la race française, de combattre avec énergie tout ce qui la dégrade et la diminue ?

L'effroyable guerre ne nous donne-t-elle pas le droit de vouloir une France digne de nos morts ?

Aux brèches si cruelles que nous fait l'ennemi, laisserez-vous, Messieurs, s'ajouter d'autres brèches ? Car l'alcoolisme augmente dans des proportions gigantesques : il atteint la femme qui doit donner la vie ; il atteint l'enfant, l'espoir de la race.

Les remèdes partiels n'ont pas été sans utilité, mais l'expérience a démontré, hélas, leur insuffisance.

Il faut désalcooliser la France avant qu'il soit trop tard. N'hésitez pas en cette heure tragique de notre histoire à faire appel au patriotisme de tous. Donnez-nous le seul remède efficace : la suppression. L'opinion publique sera avec vous.

Honneur à la législation qui, pour le plus grand intérêt national, accomplira cet acte de salut public.

♣♣

Pétition des Ouvrières de l'Aiguille de Rouen

Le Syndicat des ouvrières de l'Aiguille de Rouen organise une action collective de tous les syndicats ouvriers français en faveur de la suppression de l'alcool. L'instigatrice de ce grand mouvement est Mlle Suzanne Lion, secrétaire générale du syndicat qui a demandé la collaboration de toutes les sociétés anti-alcooliques. Le texte de la pétition, adressée au Gouvernement et au Parlement, forme une énergique et sûre réponse à toutes les mauvaises raisons que les défenseurs de l'alcool ont rééditées à la Chambre au cours des premières séances de discussion du nouveau régime de l'alcool en projet. Cette pétition se termine ainsi :

« Nous vous demandons de ne prendre en considération aucune autre chose que l'intérêt supérieur du pays et en particulier des travailleurs qui en forment la majorité.

« Alors nous sommes assurés, qu'en cette année 1918 vous nous donnerez la loi libératrice qui supprimera la consommation de l'alcool et vous assurera, avec notre confiance, la reconnaissance du pays ».

Hélas ! non seulement la Chambre a repoussé l'amendement de M. Jules Siegfried demandant la suppression totale de l'alcool de bouche, mais elle a voté contre celui de M. Aristide Jobert, qui plus accommodant, réclamait seulement que l'emploi de l'alcool d'industrie fut interdit pour la boisson.

Le Parlement donne ce lamentable spectacle de céder une fois de plus à la pression des grands producteurs d'alcool. Nous analyserons ici son œuvre quand la Chambre aura achevé le vote de la loi dont la discussion commencée le 6 Mars s'est poursuivie les 13, 14 et 25 du même mois.

♣

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président : M. JEAN FINOT.

DÉFENSE ET PROTECTION des Travailleuses

POUR L'APRÈS-GUERRE

Le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre a demandé au Comité du travail féminin de rechercher les moyens propres à utiliser la main-d'œuvre féminine après la guerre. Il est du plus haut intérêt de ne pas laisser sans emploi l'énorme quantité de femmes et de jeunes filles qui travaillent aujourd'hui à la défense nationale.

Le Comité a chargé une commission présidée par le général Rousseaux de recueillir les renseignements nécessaires. Cette commission, qui comprend des représentants des deux sexes des syndicats ouvriers et des groupements patronaux, ainsi que des fonctionnaires du ministère du Travail et de l'Armement, a décidé d'envoyer aux industriels un questionnaire à ce sujet.

MAIN-D'ŒUVRE CIVILE

M. Loucheur, ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre a adressé à MM. les contrôleurs de la main-d'œuvre militaire une circulaire où il leur demande d'intensifier la recherche et le placement de la main-d'œuvre civile. Pour faciliter ce recrutement, des dispositions nouvelles ont été prises au sujet de la transmission des demandes.

OUESTIONS DU JOUR

UNE THÈSE DE FEMME

Les projets d'organisation de l'Empire Britannique

Mme Pauline Sœuvre, docteur en droit, a bien voulu nous communiquer sa claire et savante thèse sur les projets élaborés et mis à exécution par l'Angleterre pour réorganiser son vaste empire colonial, depuis le commencement de son extension jusqu'à, et y compris, l'époque actuelle.

« Pour ceux ou celles qui n'ont pas eu l'orgueil et le bonheur de combattre pour le Droit et la Justice, il semble que ce doit une compensation d'apprendre à connaître mieux et à faire aimer nos alliés. En étudiant leurs institutions, nous nous en rapprochons davantage. »

Un fait qui a douloureusement surpris les Allemands et qui aurait pu paraître étonnant même à de meilleurs psychologues, c'est le loyalisme montré dans cette guerre par les dominions : « La dévotion que les démocraties d'outre-mer ont témoignée à la cause de la Grande-Bretagne ne s'explique pas entièrement par l'amour de la mère-patrie ou par la « voix du sang »... la raison est simple et jamais les Allemands ne la comprendront : plus que n'importe quel peuple au monde, l'Angleterre a respecté l'indépendance du citoyen vis-à-vis de l'Etat. »

La question de savoir comment se comporteraient les peuples sujets de la Grande Bretagne lors de la déclaration de guerre était surtout angoissante en ce qui concernait le Transvaal. Nul exemple aussi n'est plus probant : par quel miracle l'Angleterre trouva-t-elle de fidèles sujets là où si récemment elle ne comptait que des ennemis, et où des conseillers étrangers, pas tous désintéressés, attisaient encore la haine ? Par la force de la liberté : le traité de Vereenigung contenait la promesse de l'autonomie ; peu d'années après la promesse était tenue. « Ce geste très libéral fut d'une grande sagesse politique, bien qu'il fût critiqué par ceux qui craignaient que l'Angleterre ne réveillât ainsi des velléités d'indépendance. Les événements n'ont pas confirmé ces appréhensions ; au contraire, en reconnaissance de l'autonomie qui leur était octroyée, les nations sud-africaines ont voué à la Métropole une fidélité à toute épreuve. »

Mme Sœuvre montre comment le système colonial, variable suivant chaque colonie ou dominion, a évolué en devenant graduellement toujours plus libéral. C'est l'Inde qui est organisée de la façon la plus « despotique » en ce sens que l'autorité suprême réside dans les mains du gouverneur du Conseil qui relève du Secrétaire d'Etat. » Encore la fameuse révolte des Cipayes en 1857 fut-elle causée par des exactions de la Compagnie des Indes et non par la tyrannie du Gouvernement britannique. « Depuis plusieurs années on assiste à un double travail de décentralisation : l'extension des organisations provinciales et l'admission de l'élément indigène au gouvernement. » Ce dernier point est important : « Dans tout l'Empire, on remarque un effort constant à faire participer au gouvernement des fonctionnaires, des notables, des membres élus par la population, afin que la législation courante puisse être élaborée sur place selon les vœux de la population.

Sans doute, à travers toutes les fluctuations d'opinion qui se sont produites depuis le XVIIIe siècle, des théories plus imprégnées d'esprit de domination et d'annexionnisme se sont fait jour. Il y eut le jingoïsme, comme il y eut aussi d'autre part le parti anti-colonial, prêchant l'abandon des colonies considérées comme un fardeau écrasant et sans utilité. Ce sont rarement les partis extrêmes qui prévalent ; l'impérialisme, défini par Lord Milner, et qui fut la politique adoptée dans les années qui précédèrent la guerre, n'impliquait pas de sujétion, de vassalage des états coloniaux, sous la domination de la métropole. C'était un lien entre divers états indépendants les uns des autres dans leurs affaires locales, mais ayant des intérêts communs à défendre, et une conception commune de la civilisation.

Néanmoins, aujourd'hui qu'une refonte du système colonial va s'imposer, il serait dangereux de revenir à cette politique impérialiste.

« La guerre... a souligné d'une manière brutale les défauts de l'Empire Britannique. Elle a prouvé l'opportunité d'un changement profond dans les relations entre les Dominions et la Métropole. Si le cataclysme actuel a dévoilé la nécessité de l'union étroite de l'Empire Britannique, il a favorisé le rapprochement des Etats qui le composent. Le sang versé pour une même cause et un même idéal, l'appel donné par les Dominions en hommes et en argent... facilitent l'entente et provoquent l'oubli des sentiments étroits et mesquins, des vues étroites d'avant-guerre, affadis par la lumineuse perspective de l'Empire défenseur de la civilisation. »

« La tâche des organisateurs sera de fonder un Empire uni, dont les membres liés par des intérêts communs, conduits par une politique commune, seront inspirés par le même idéal démocratique ». Cette union n'ira pas sans sacrifices de part et d'autre. La grande difficulté de l'organisation de cet empire consiste dans la dispersion des Etats, le nationalisme naissant parfois l'antagonisme de certains intérêts, surtout que chacun de ces états est naturellement jaloux de conserver son indépendance.

Mme Bowen a confiance dans le « sens aigu des réalités que possède l'Angleterre pour trouver une solution satisfaisante et elle cite cette parole du général Gordon : « Il est un seul moyen de gouverner des hommes et il est éternellement vrai : mettez-vous à leur place (get into their skin) ; essayez d'éprouver leurs sentiments, c'est le vrai secret du Gouvernement. »

Tout cela, dira-t-on peut-être, n'intéresse que l'Angleterre.

Mme Bowen nous met en garde contre cette erreur, et contre notre insouciance coutumière : « Nous ne pouvons pas et ne devons pas, nous Français, nous désintéresser des projets de nos alliés... Si nous désirons que nos intérêts soient sauvegardés, si nous ne voulons pas que dans un nombre d'années indéterminé notre commerce soit contrarié, sans qu'il y ait rien de leur faute, par le commerce et l'industrie des Dominions et de la Grande-Bretagne, si nous désirons garder notre place au soleil, *nous devons dès maintenant nous unir à eux dans la lutte économique comme nous le sommes dans cette guerre si meurtrière. Toute question sentimentale mise à part, nous y avons intérêt, eux aussi.* »

L'auteur explique alors quelques-unes des résolutions prises à la Conférence économique de Paris en juin 1916. Il conclut en proposant l'Empire Britannique « si varié, si vaste, composé d'états si différents les uns des autres, mais tous également libres et fondés sur des institutions démocratiques » comme modèle pour la Société des Nations.

A. B.

POUR NOS COLONIES

Dans ses remarquables articles de La Française, *Mme Loutrel convie les Françaises à s'intéresser au sort des campagnes pour que la vie y renaisse, pour que pénètrent dans les pays éloignés des centres, un peu d'animation intellectuelle, et surtout l'hygiène et le confort. L'article qu'on va lire est un appel analogue en faveur des Colonies, bien plus distantes encore et plus abandonné es que les campagnes de la métropole. Il serait pourtant injuste de prétendre que les Françaises, et en particulier les féministes, se soient complètement désintéressées de cette question. Nous rappelions tout dernièrement, à propos de la mort de Mme Léon Goulette, le but et l'action de la Société coloniale fondée par elle. Nous aimerions savoir si cette Société continue ses travaux malgré la disparition de sa directrice, et aussi par quels moyens pratiques les femmes pourraient remédier à l'état de choses lamentables que signale M. Jarry.* La Française *accueillera avec plaisir les suggestions et renseignements sur ce sujet que ses lecteurs voudront bien lui fournir.*

⁂

Après la guerre de 1870, un grand mouvement colonial se produisit. Les épreuves, que venait de subir notre pays, nous obligèrent à regarder de tous côtés et à considérer les richesses qui pouvaient nous aider à supporter les fardeaux de la défaite. C'est ainsi que nous avons été amenés à nous intéresser un peu plus à notre domaine colonial.

On peut prévoir que nous nous occuperons de nos Colonies lorsque les hostilités seront terminées et qu'il faudra rechercher les moyens d'amortir les dépenses considérables que nous aurons faites pendant les années de guerre.

Mais à ce moment-là il y aura beaucoup de sang français, qui aura été versé pour assurer la victoire, et la jeunesse masculine sera rare. Ce sera le tour de ceux, qui resteront, de lutter pour la Patrie et d'empêcher l'Allemagne de s'infiltrer dans nos possessions françaises.

Pour cela, il faudra que nous nous dépêchions de prendre les places, il faudra que les mutilés de guerre cherchent à s'employer, il faudra que ceux qui sortiront indemnes de la fournaise quittent courageusement le nid de leur maman et s'en aillent là-bas dans la plus grande France pour soutenir la lutte économique.

Il paraît nécessaire, que les Françaises, qui sont toujours si courageuses, si dévouées à notre pays, envisagent, elles aussi, l'utilité de leur expatriation.

On ne se doute pas en France des richesses que nous avons aux Colonies, et que nous laissons abandonnées. On ne s'occupe pas suffisamment dans la Métropole des ressources agricoles, industrielles que nous pourrions en tirer et surtout on ne considère pas assez que la population indigène est nombreuse et que c'est pour elle et par elle que nous devrions chercher à développer ce que nous possédons.

Or, il y a dans toutes les Colonies un facteur très important qui empêche bien souvent l'évolution de la population : c'est l'hygiène des habitants.

Il faut avoir parcouru les villages de nos Colonies, visité les cases ou les tentes pour connaître l'état misérable dans lequel se trouvent les petits-enfants Avec la vache ou la chèvre, pieds nus, souvent sans être habillés par des froids de plusieurs degrés au-dessous de zéro, ils s'élèvent comme ils peuvent. Jamais lavés, ils ne mangent que ce qu'ils rencontrent dans des tas d'immondices. Aucun soin n'est donné à ces pauvres petits lorsqu'ils sont malades et leur mortalité est effroyable.

On leur a demandé leurs grands frères pour aller se battre à la guerre, on leur a emmené leur papa pour travailler dans les mines et maintenant ils ont faim. Leur maman cultive ce qu'elle peut ; mais le sol est ingrat, et malgré les fatigues elles ne parvient pas à gagner ce qu'il faut pour nourrir une très nombreuse famille C'est la misère. C'est la famine, car la cherté de vie se fait aussi sentir dans nos Colonies.

Et avec cela il faut payer l'impôt. Le Caïd ou le chef de la tribu prendra tout, s'il le faut, et ne s'occupera nullement des besoins de ses administrés.

Qu'est-ce que la femme indigène ? Une bête de somme pour ne plus dire une esclave.

Demain on viendra demander aux Coloniaux de participer à la dette commune et payer l'impôt du sang en leur réclamant leur part dans les dépenses de la guerre.

Aussi, Messieurs et Mademoiselles, ne croyez-vous pas que, puisque les Colonies ont aidé très largement la France dans notre guerre actuelle, nous n'avons pas aujourd'hui le devoir de les aider à sortir de leur misère et de leur permettre, grâce à l'éducation et à l'hygiène, d'évoluer et d'obtenir un peu de bien-être.

Voilà de la bonne colonisation. Voilà ce que tout Français et toute Française doivent souhaiter.

La voie est toute tracée. Il suffit de répondre à l'appel en se rendant aux Colonies.

Aïn Sefra, le 4 mars 1918.

Pierre Jarry.

LES LIVRES

L'UNIVERSITE FRANÇAISE ET LA GUERRE

I. — La ligue de l'Enseignement pendant la guerre.

La Ligue de l'Enseignement a réuni dans un important volume divers documents : discours, comptes-rendus de séances de congrès, etc., qui permettent de jeter un coup d'œil d'ensemble sur son action pendant la guerre. L'hôtel de la Ligue, rue Récamier avait été mis dès la déclaration de guerre à la disposition du Secours National qui l'occupa jusqu'en avril 1915. Des envois de livres furent faits aux blessés des hôpitaux, aux écoles d'Alsace, aux soldats du front, aux prisonniers, aux Belges, aux Annamites, à Salonique, aux foyers du soldat. On fit parvenir des subventions a la Fédération des Amicales et à plusieurs œuvres. Enfin la Ligue prit part à la propagande patriotique chez les neutres, et chez nous à celle de l'anti-alcoolisme. On trouvera dans ce volume quelques-unes des conférences patriotiques et éducatives prononcées pendant les hivers 1914-15 et 1916-17. Citons entre autres : *La France et l'Ecole pendant la Guerre*, par Ferdinand Buisson, *le Vrai Sens de l'Union Sacrée* par le même orateur, avec une allocution de Mme Jules Ferry, le rapport de M. Wormser sur les *Orphelins de la Guerre* ; celui de M. Dyard sur *l'Education de l'Adolescence après la guerre*, etc.

II. — L'Université française et la jeunesse serbe, par Amédée Moulins. **Nos enfants serbes**, par Etienne Port, inspecteur général.

Aucune des peines, des souffrances de toutes sortes qu'a apportées la guerre atroce ne peut faire oublier celles de la retraite de Serbie. Ces horribles scènes restent devant les yeux de ceux qui ne les ont vues qu'à travers les journaux et les livres, à plus forte raison hanteront-elles à jamais la mémoire de ceux qui les ont vécues.

« Pour descendre les pentes neigeuses, écrit un enfant serbe, on s'asseyait et on se laissait aller ; maintenant tout cela semble drôle, mais à ce moment, quand on était obligé de rouler par-dessus les morts, c'était bien triste. »

Tout cela semble drôle ! manière naïve et sans doute un peu exagérée de traduire l'impression du contraste entre un odieux passé et le bien-être présent, ainsi que la gratitude pour le pays à qui l'on doit ce bien-être : la France.

M. Honnorat, député des Basses-Alpes, que ce qu'on appelle « la réforme de l'heure » a rendu plus célèbre que cette généreuse initiative, a eu le premier l'idée de recueillir dans nos lycées et collèges les enfants serbes. La Commission du Budget ouvrit aussitôt, à l'unanimité un crédit de cent mille francs pour parer à cette dépense, et le Ministre de l'Instruction publique fit appel aux recteurs et aux municipalités. « On ne s'adresse jamais en vain chez nous à l'initiative et au dévouement... les administrations rivalisèrent de zèle pour aménager des locaux où recevoir les exilés... les offres pécuniaires furent nombreuses, et si multipliées les demandes d'enfants qu'à son grand regret le Ministre ne put les accueillir toutes ».

M. A. Moulins raconte les difficultés de début. Les petits Serbes étaient dans un état de misère, de malpropreté et parfois de maladie qui eût rendu dangereux leur contact ; de plus, le crédit voté était bien insuffisant pour remédier à une telle détresse. La générosité privée vint largement en aide à l'Université. Enfin, pour que les Serbes puissent suivre les classes de nos lycées et collèges, il fallait d'abord qu'ils comprissent notre langue, et par conséquent on dut créer pour eux un enseignement spécial du français, qui donna des résultats remarquables.

Les rapports avec nos collégiens furent vite excellents. Il paraît que les jeunes filles auraient eu plus de peine à se lier avec les jeunes Françaises, malgré les gentils efforts de ces dernières, peut-être en raison d'une sensibilité trop vive, rendue un peu maladive par la douleur et l'exil.

M. Etienne Port, qui a écrit une brochure sur le même sujet, remarque aussi cette grande sensibilité chez les enfants serbes et une certaine difficulté qu'ils éprouveraient à s'accoutumer à l'internat et à se plier à la discipline. Il loue en eux la vivacité de l'intelligence et surtout la fidélité à la parole donnée.

Cette brochure donne encore d'intéressants renseignements sur l'organisation scolaire en Serbie.

Alice Berthet.

COURRIER DES LECTEURS

Mlle Bousquet. — Ecrivez pour tous renseignements sur **Les Eclaireuses** à Mlle Fuchs, 22, rue de Naples ou allez la voir.

Mme E. Roussel (Dory), — Tous mes regrets aussi de ne pas vous avoir vue. On me trouve toujours le vendredi de 3 à 5 et j'aurai grand plaisir à causer avec vous, si un jour vous pouvez venir jusqu'à nous.

M. le commandant de P. — Vifs remerciements pour votre intéressante communication.

Mme F. T. (Marseille). — Votre réfutation est mieux qu'excellente. Elle est belle. Elle dénote un sens philosophique éclairé par une sensibilité généreuse et fine. Il ne faut point à mon avis, se faire scrupule de combattre des individualités lorsqu'on le fait au nom d'un intérêt général qu'elles compromettent ; à plus forte raison lorsqu'on ne les combat que dans leurs opinions. Un excellent moyen de propagande, lorsqu'on trouve dans une publication un article soit favorable, soit nuisible à une cause chère, est d'écrire à la Direction une courte lettre, soit pour la féliciter, soit pour protester. Je ne vous engage point à acheter le livre en question. Il n'en vaut réellement pas intéressant. Les ouvrages de ce genre escomptent généralement un succès de scandale et ils l'obtiennent trop souvent. Je pourrais vous citer tel auteur de même ordre, dont les féministes ont fait le meilleur de la renommée en lui répondant. Un beau jour elles ont organisé contre lui la conspiration du silence et personne n'en a plus parlé. La nouvelle « anti » tire le petit bruit qu'elle fait en ce moment d'une publicité très bien organisée. Nous ferions son jeu en la discutant sérieusement.

Héroïnes du Jour

LEGION D'HONNEUR

Par décret du 22 février 1918, Mme veuve Roque, née Le Baron, infirmière-major à l'hôpital complémentaire n° 14, à Saint-Nicolas-du-Port, a été nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre civil, sans traitement, avec la mention suivante : « Titres exceptionnels, infirmière-major d'un dévouement au-dessus de tout éloge ; depuis le début des hostilités, s'est consacrée, sans mesure et de la façon la plus constante aux malades et blessés confiés à ses soins. A contracté à leur chevet une grave maladie qui a déterminé la perte de l'œil gauche. »

ORDRE DE L'ARMEE

(Ordre du 10 novembre 1917.)

re à l'ambulance 13/18 : s'est dévouée héroïquement lors de la prise de Péronne, le 27 août 1914, en restant près de ses blessés, sous les obus et la menace des revolvers ; délivrée par nos troupes, le 14 septembre, a refusé une seconde fois d'être évacuée, le 27 septembre, lors du retour offensif des Allemands, pour ne pas quitter des blessés intransportables ; a souffert avec eux jusqu'à sa libération, le 25 avril 1915. Continue, depuis lors, sa tâche généreuse avec le même dévouement inlassable.

Mme Daugan (Marie-Marguerite), infirmière

Mme Le Trocquer, née **Butot** (Victoire-Marie), infirmière ;

Mme Dantec (Maria), infirmière :

Au cours du bombardement d'un hôpital, se sont rendues spontanément dans les salles de leur service et ont été frappées mortellement par un projectile ennemi, alors qu'au milieu du danger elles donnaient l'exemple du calme et du courage, faisant preuve jusqu'au bout d'un admirable dévouement.

Mme veuve Gasne, née **Le Roux** (Jeanne-Marie), infirmière ;

Mme Boutin (Marie-Léonie), infirmière ;

Mme Le Pennec, née **Linotte** (Noémie), infirmière ;

Mme L'Helgoach (Joséphine), infirmière ;

Au cours du bombardement d'un hôpital, se sont rendues immédiatement dans les salles de leur service, réconfortant les malades, les exhortant au calme et ont été blessées alors qu'elles accomplissaient tout leur devoir d'infirmières, donnant ainsi un bel exemple d'abnégation et de dévouement.

Mme Gaudin (Louise-Lucienne), infirmière: au cours du bombardement d'un hôpital, s'est rendue spontanément dans les salles de service où elle a fait preuve de grand courage et de sang-froid, contribuant au sauvetage des malades ensevelis sous les décombres, organisant les secours et donnant les premiers soins aux blessés avec un inlassable dévouement.

(Ordre du 12 mars 1918.)

AU CONSEIL MUNICIPAL

M. Tony Michaud, rapporteur de la question des Ambulances municipales a attiré l'attention du Conseil municipal sur la situation particulière du personnel de ces ambulances pendant les bombardements par avions.

Ainsi, pendant les bombardements, tandis que la majorité de nos concitoyens se dirigent vers les abris, ce personnel est obligé de rester exposé dans la rue à tous les accidents.

Son travail a doublé et même triplé. Les félicitations que nous lui adressons sont donc très légitimes, mais, comme le disait M. le Directeur de l'Assistance publique, il est certain que si tout le monde a fait son devoir en la circonstance, ce personnel a fait plus que son devoir en travaillant sous le bombardement, dans des rues mal éclairées.

M. le Président. — Et ce personnel a fait son devoir sans ostentation.

Un autre témoignage d'admiration au personnel de l'A. P. a été apporté par M. H. Rousselle, président de la cinquième Commission à propos de l'explosion de La Courneuve :

« Pous ne vous citer qu'un exemple, le 15 mars, lors de la catastrophe de La Courneuve, sur 400 blessés amenés à l'hôpital Lariboisière à 2 h. 1/2 de l'après-midi, 350 ont pu regagner leur domicile le jour même après pansement. C'est vous dire l'activité qui a dû être déployée par ce personnel. »

M. Rousselle demande au Conseil municipal d'étendre aux orphelins des infirmières tombées à leur champ d'honneur, les dispositions dont bénéficient les orphelins des agents mobilisés. Le Conseil s'est associé à cette proposition. M. Mesureur rappelle quelques traits de dévouement des internes et infirmières et ajoute : « Il n'est pas jusqu'à nos élèves de l'école des infirmières dont le dévouement ne soit à citer : elles n'ont pas voulu, au dispensaire du 18e arrondissement, quitter un instant les personnes qu'elles soignaient. »

A LA CHAMBRE

(Séance du 19 mars à propos de l'explosion de la Courneuve) :

M. le ministre de l'armement. — Comme je dois signaler que, dès le lendemain de la catastrophe, les ouvriers, blessés pour la plupart, ont repris régulièrement leur travail avec un moral magnifique. (*Applaudissements*).

Hier soir encore, je recevais dans mon cabinet la visite d'un patron qui venait me demander une récompense pour une ouvrière. Elle avait été blessée à sa machine et blessée grièvement. A peine pansée, elle avait refusé de se laisser évacuer et avait elle-même donné des soins à plus de quatre-vingt blessés. (*Applaudissements.*)

La Chambre me permettra de saluer ici ces braves gens, non seulement au nom du Gouvernement, mais, j'en suis certain, en son nom, et de constater que, grâce à leur effort, grâce au travail des ouvriers des usines de guerre, les quelques jours que nous avons perdus pour les fabrications, seront rapidement rattrapés. (*Vifs applaudissements*).

A LA COMMISSION DES P. T. T.

M. Amiard, président de la commission des P. T. T., a adressé la lettre suivante à M. Clémentel, ministre du Commerce et des P. T. T. :

« La commission des P. T. T. de la Chambre connaît la courageuse conduite du personnel des P. T. T. et en particulier des services télégraphiques et téléphoniques au cours des derniers raids des avions ennemis.

« Un grand nombre de nos collègues du Parlement m'ont fait part, eux aussi, de leur admiration pour le dévouement et la belle tenue des dames employées qui ont assuré leurs services dans des circonstances difficiles, même dangereuses, avec un calme et une simplicité empreints de la plus haute conscience professionnelle. Comme nos admirables infirmières, elles ont fait tout leur devoir de vraies Françaises.

« Nous considérons que des lettres de félicitations individuelles devraient être adressées à chacun, à chacune de ces courageux et courageuses fonctionnaires et que mention devrait en être portée à leur dossier.

« La commission des P.T.T., en son nom, au nom de la Chambre, m'a chargé de vous demander d'être notre interprète pour leur transmettre, avec nos sentiments d'entière

LISEZ, FAITES LIRE

"La Française"

Carrières Féminines

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Avis relatif à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du chant et de la musique (degré élémentaire et degré supérieur).

La session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du chant et de la musique, qui devrait s'ouvrir à Paris le 22 avril 1918 pour le degré élémentaire et le 29 avril pour le degré supérieur, est ajournée.

⁂

Examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement de la composition décorative.

La date du prochain examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement de la composition décorative est fixée au lundi 21 octobre 1918.

Seront seuls admis à subir les épreuves les aspirants qui, *avant le 20 septembre*, auront adressé à cet effet au ministère de l'instruction publique (administration des beaux-arts, bureau de l'enseignement et des manufactures nationales), une demande sur papier timbré, accompagnée de leur acte de naissance.

L'examen est accessible à tous les aspirants âgés de plus de vingt ans au 1er janvier 1918.

⁂

LES FEMMES A L'INSTITUT AGRONOMIQUE

Au concours d'admission qui a lieu actuellement, nous relevons parmi 88 candidats admissibles aux épreuves écrites, deux femmes Mlles Bonny et Primat. C'est la première fois qu'il est permis à des femmes de prendre part à ce concours.

⁂

PRIX DES ETUDES A L'ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

Par décret du Président de la République en date du 30 mars 1918, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, des transports maritimes et de la marine marchande, le montant des frais de scolarité des élèves de l'école centrale est fixé au taux uniforme de 1.400 francs pour chaque année d'études. Ces dispositions sont applicables seulement aux élèves nouveaux.

⁂

LES FEMMES AURONT-ELLE UNE ECOLE DE BIJOUTERIE

Nous avons signalé que la « Chambre Syndicale de la Bijouterie fantaisie en tous genres et des industries qui s'y rattachent » avait pris en considération, dans une de ses séances du comité, la propagande de *La Française* pour la fondation d'écoles d'apprentissage. Voici ce que nous relevons à ce sujet dans un récent rapport de son président, M. Piel, à la dernière assemblée générale :

« Nous avions, au cours de nos réunions hebdomadaires, envisagé l'étude d'un cours professionnel de bijouterie pour jeunes filles. Nous pensions qu'il était du plus grand intérêt pour l'avenir de notre corporation de former des ateliers d'ouvrières, biautières et monteuses, apprêteuses, etc., et pour les meilleures mains d'en faire des contremaîtresses. Cette institution nous aurait rendu de grands services après la guerre. Nous comptions sur notre deuxième souscription pour réaliser si possible ce projet. Malheureusement elle n'a pas donné ce que nous attendons. Aussi de grands frais étant nécessaires pour ce développement, sans l'abandonner, nous remettons cette étude à un peu plus tard. »

Plus tard ! C'est le mot français par excellence devant toute initiative fut-elle du « plus grand intérêt » comme M. Piel qualifie celle-ci. Faudra-t-il que le « demain » de la France dont on parle tant, soit fait de ces plus tard là, plus tard d'indolence, plus tard d'avarice qui nous ont causé tant de mal ; que la riche corporation des bijoutiers s'arrête devant une question d'argent, ce serait lamentable. Et comme d'autres corporations, laissera-t-elle l'Ecole Rachel lui infliger l'humiliation de prouver qu'une entreprise de ce genre peut se réaliser sans des délais ni des frais considérables. Espérons que M. Piel se piquera d'honneur pour faire aboutir promptement son projet.

Chronique des Œuvres et Institutions

ASSOCIATION D'INSTITUTRICES DIPLOMEES

Dimanche 24 mars, au Musée social, a eu lieu, sous la présidence de M. Victor Cambon, la double assemblée générale de l'Association d'Institutrices diplômées et de l'Association des Anciennes Elèves de l'Ecole de Haut Enseignement commercial pour les Jeunes Filles.

Mlle Sanua présenta, avec sa compétence et sa netteté habituelle, le rapport annuel de l'A. I. D., en insistant sur l'évolution qui se fait sentir dans le milieu des femmes instruites ; celles-ci, renonçant, pour la plupart, à l'enseignement, carrière trop encombrée, se tournent vers d'autres débouchées où elles trouvent, en même temps que l'utilisation de leur intelligence, l'attrait d'une rémunération plus large ; la création de l'Ecole de Commerce favorise pleinement ce mouvement. De son côté, l'Ecole de Gouvernantes continue à former des gouvernantes françaises, réclamées par les familles. Mlle Opoix, secrétaire générale de l'Association des Anciennes Elèves de l'Ecole de Commerce, rappelle brièvement le succès obtenu par la dernière promotion de l'Ecole : toutes les élèves ont été placées avec des traitements de 250 fr. à 500 fr. par mois.

Puis M. Victor Cambon, exposa, avec toute l'autorité de sa parole, la supériorité des méthodes de travail américaines, méthodes que la France de l'après-guerre, appauvrie tant en capitaux qu'en bras, devra adopter, si elle veut surmonter la crise qu'elle traversera fatalement. Dans cette activité, avant tout de production, une large place sera faite à la femme, qui, d'ailleurs, dès maintenant l'a compris et s'y prépare par un travail sérieux, à la fois intellectuel et physique, et conforme à la tâche qui l'attend. M. Cambon termine en remerciant l'auditoire de son attention soutenue, en plein bombardement.

SYNDICAT DES FEMMES CAISSIERES, COMPTABLES EMPLOYEES AUX ECRITURES ET EMPLOYEES DE COMMERCE

Le Syndicat des Femmes Caissières, Comptables, Employées aux Ecritures et Employées de Commerce, 134, rue de Turenne, informe les Lectrices de la « Française », que des cours professionnels ouvriront le 10 avril prochain de 7 à 8 heures du soir — afin de permettre aux assistantes, de pouvoir regagner leur domicile respectif — en temps utile.

Ecrire pour renseignements ou se présenter tous les soirs de la semaine à 7 heures du soir, au siège social.

Placement assuré des Syndiquées.

CONCOURS LEPINE

Le seizième Concours Lépine se tiendra cette année au Petit Palais. Des difficultés de local ont retardé la fixation de la date, mais le règlement sera à la disposition des intéressés à partir du 15 avril. Nous espérons que les femmes prendront part à ce concours avec au moins autant de succès que l'année précédente.

M. Alph. Guérin renouvelle son offre de l'an dernier, d'un prix de 1.000 fr. à accorder au jouet le plus amusant, selon l'appréciation d'un jury d'enfants. Le nombre des jurés ne pourra être inférieur à 80 et le jouet désigné pour le prix devra réunir au moins le cinquième des suffrages.

La Chambre des négociants concessionnaires et de commerce extérieur attribue un prix de 500 fr. au jouet le mieux adapté au commerces d'exportation français. On trouvera les conditions de tous ces concours dans « Le petit fabricant » de mars, 151, rue du Temple.

LA VIE MOINS CHERE ECOLE NATIONALE DES ECONOMIES

La série des conférences organisées par la « Vie moins chère » sur « Les Restrictions et l'Alimentation en temps de guerre », continue tous les jeudis à 4 heures au petit amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'Ecole de Médecine. Jeudi dernier un public nombreux et intéressé assistait à la conférence, extrêmement documentée, de Mme Moll-Weiss sur **le Grain** ; les préparations culinaires relatives au sujet ont été faites avec élégance et charme par Mme Lacomme, directrice d'Ecole. Jeudi, le 18 avril, à 4 heures, Conférence sur « Le Combustible en temps de guerre », suivie de manipulations.

Bulletin des Sociétés Féministes

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION DE L'UNITE DE LA MORALE

La Section de l'Unité pour la Morale (Conseil National des Femmes Françaises) a tenu sa réunion le 19 mars 1918.

L'ordre du jour comportait l'étude de l'entrée des femmes dans la Police. D'après de nombreux documents anglais, on a pu constater que depuis trois ans que les Anglaises sont entrées dans ces nouvelles fonctions, elles ont pu les remplir à l'entière satisfaction de tous, Préfectures de police, chefs militaires, sociétés de Morale, clergé, tout le monde est d'accord pour reconnaître les services que rendent et que pourront rendre les police-women dans la lutte contre l'immoralité.

Les police-women exercent leurs fonctions dans les usines de guerre, à proximité des casernes, et assurent la surveillance des jardins publics. Ce sont elles qui ont préconisé la création de cercles ou foyers mixtes, où, — comme dans les cafés et cabarets, — l'entrée est autorisée à la fois aux soldats et aux femmes, sous la condition d'une sévère surveillance morale.

En Amérique, quatre femmes sont entrées, dans le courant du mois de février dernier, dans le service de la police secrète pour la lutte contre l'immortalité clandestine. Vingt-neuf police-women sont inscrites, et sont très appréciées par le chef de police, qui affirme qu'il ne pourrait plus se passer de leur concours.

En résumé, on peut dire que, en Angleterre, en Amérique et en Irlande, la question de l'entrée des femmes dans la police s'est résolue par l'affirmative, et leur succès dans cette nouvelle carrière semble assuré.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

COMITE CENTRAL

Tournée de Conférences sur les Droits et les Devoirs de la femme de demain

Deuxième liste de souscription

Mme Helbronner (Caen)	50
Mme Legrand Falco	100
Mme F. V.	50
Mme Loppé	100
Une amie du suffrage	500
Mlle Gros (Tournon)	5
	805

GROUPE DE NICE-RIVIERA

Le Groupe de Nice-Riviera crée à Nice un **Comité d'Electeurs pour le Suffrage des Femmes** ; une série de **Conférences préparatoires au vote municipal des futures électrices**, sera donnée prochainement, jusqu'au moment de la mise à l'ordre du jour de la question à la Chambre.

La Secrétaire Générale du Groupe de Nice-Riviera,
Marthe Paix-Cassan.

REORGANISATION DU GROUPE DE MARSEILLE ET DES B. D. R.

Mme Legrand-Falco, membre du Comité central, a pris l'initiative de reconstituer notre groupe, grâce à son activité, à son aide très efficace, un comité provisoire a été formé dans lequel nous relevons les noms de Mmes Augier, Amisse, Bremond, Beddoukh, Chambon, Colombel, de Larivière, Fraissinet, Gasquet, Guichet, Jouvenceau, Gravier, Martin, Silbert.

La première réunion a eu lieu chez Mme Dreyfus-Barney qui, très aimablement nous avait offert sa maison.

La secrétaire donne lecture d'un rapport dans lequel est fait l'historique de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, expliqué comment elle se rattache à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, une documentation rapide sur l'état où en est la question dans tous les pays d'Europe, l'histoire du groupe marseillais, et un appel aux membres en vue de réaliser ce programme : travailler, s'éclairer sur la cause féministe et faire de la propagande.

Le bureau provisoire est ainsi formé :
Mme Fraissinet, présidente ;
Mme Bremond, vice-présidente ;
Mme Renard, trésorière ;
Mlle Beddoukh, secrétaire.

Le comité organisera d'abord la conférence que Mme Le Verrier a bien voulu accepter de venir faire à Marseille.

Des causeries de quartier sont en préparation. Des cours sur l'organisation municipale seront donnés par M. Dubois, secrétaire général de la Mairie, un féministe convaincu dont l'appui nous sera très précieux.

Le comité de Marseille est pénétré de la nécessité de créer dans le département un mouvement d'opinion en faveur de la cause féministe, il va se mettre à cette tâche plein d'espoir et de courage.

Nos meilleurs remerciements vont à Mme Legrand-Falco dont les conseils et l'aide nous ont permis de reconstituer notre groupe, et ainsi de nous remettre au travail pour la cause qui nous est chère.

La Secrétaire,
L. Beddoukh.

ECHOS

Le sexe d'un fauteuil.

L'Académie Goncourt doit élire un membre en remplacement de Mme Judith Gautier. On parle naturellement de Marcelle Tinayre, Daniel Lesueur, Colette Willy, Aurel... Un de mes confrères demande si on ne pourrait pas **même** élire un écrivain de sexe mâle. Il n'y a évidemment aucune raison contraire, pas plus qu'il n'y en a à remplacer par des femmes les autres académiciens qui pourraient laisser vacant leur fauteuil pour entrer dans l'immortalité. Aucun siège de l'académie Goncourt n'est réservé aux dames, mais aucun ne leur est interdit, et si, comme nous l'espérons bien, elles continuent à figurer dans cette assemblée, ce sera uniquement à leur talent qu'elles le devront.

Une héroïne de l'autre guerre.

A l'asile alsacien-lorrain de Méréville vient de s'éteindre Mme Jacob, née Zwenger, courageuse femme qui fut médaillée en 1871, pour avoir aidé au relèvement des blessés de Wissembourg et de Reischoffen. Elle avait été receveuse des postes à Lombach (Alsace).

Primes à nos Abonnés

PREJUGE & PROBLEME DES SEXES

Le beau livre de Jean Finot : est offert en

Prime gratuite

à tout abonné qui nous procure un second abonnement.

La Presse entière en France et à l'étranger a rendu un magnifique hommage à cet ouvrage qui a été traduit en anglais, en allemand, en espagnol, etc.

« Véritable encyclopédie de la femme, brillante prophétie de ses destinées prochaines », selon M. Seillière, l'éminent critique des « Débats ». Il est d'après M. Paul Adam « savant à l'infini, plaisant comme une conversation autour du thé », et pour M. Emile Faguet « au premier rang de ceux que pour être renseigné et averti, il faut avoir lu ».

C'est une véritable bonne fortune pour « La Française », de pouvoir l'offrir à de telles conditions.

Préjugé et Problème des Sexes, 10 vers 5 francs en librairie.

Nous l'expédions gratuitement à tout abonné, qui nous adresse en plus de son propre abonnement le montant d'un abonnement nouveau, plus 0,50 pour le port du volume. On peut venir le demander à nos bureaux les lundi, mercredi, vendredi de 3 à 5 heures.

MAISONS RECOMMANDÉES

ALIMENTATION

pour Régime Diététique
FARINEUX, MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1887
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 308-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves militaires
Colis militaires francs pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche, Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES

BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIÈRE spéciale pour nourrices
BIÈRE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 12-89

La gérante : Jane MIRIEL

Imp. des Arts (P. Vayssc, dir.), 11, r. M...

ECOLE ROY

rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours NORMAUX. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES